

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 108/2025

A LA SOCIETE PANAFRIQUE MOTORS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des véhicules terrestres en faveur de la régie des voies fluviales « Acquisition de deux Pick up fourgonnette », conclu avec la Régie des Voies Fluviales « RVA », pour un montant total hors taxe de dollars américains soixante-huit mille neuf cent soixante-cinq, cinquante-deux centimes (USD 68 965,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre cent quatre-vingt-deux, septante six centimes (USD 482,76), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/06/2025.

Directeur Administratif et Financier



Secau de l'Etablissement